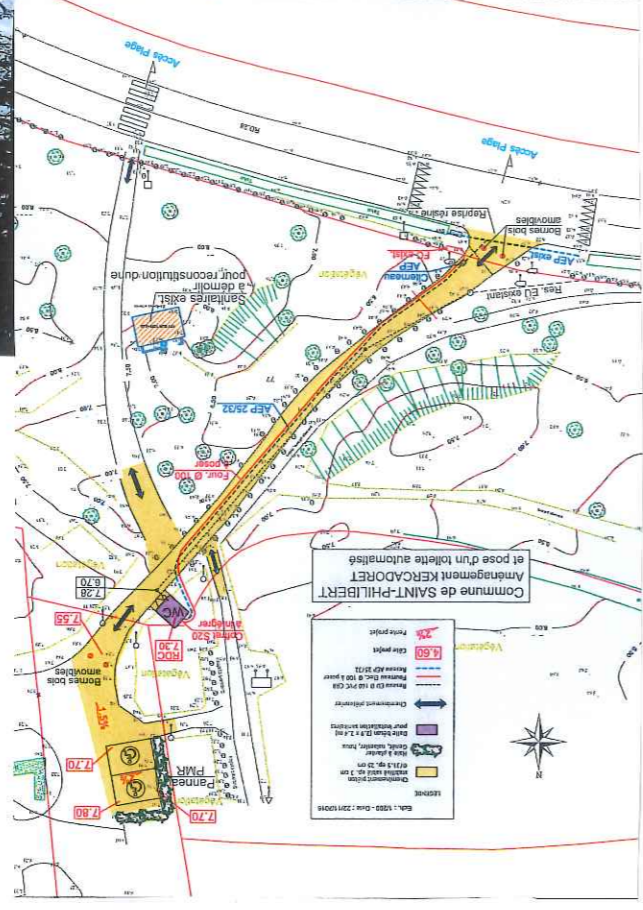
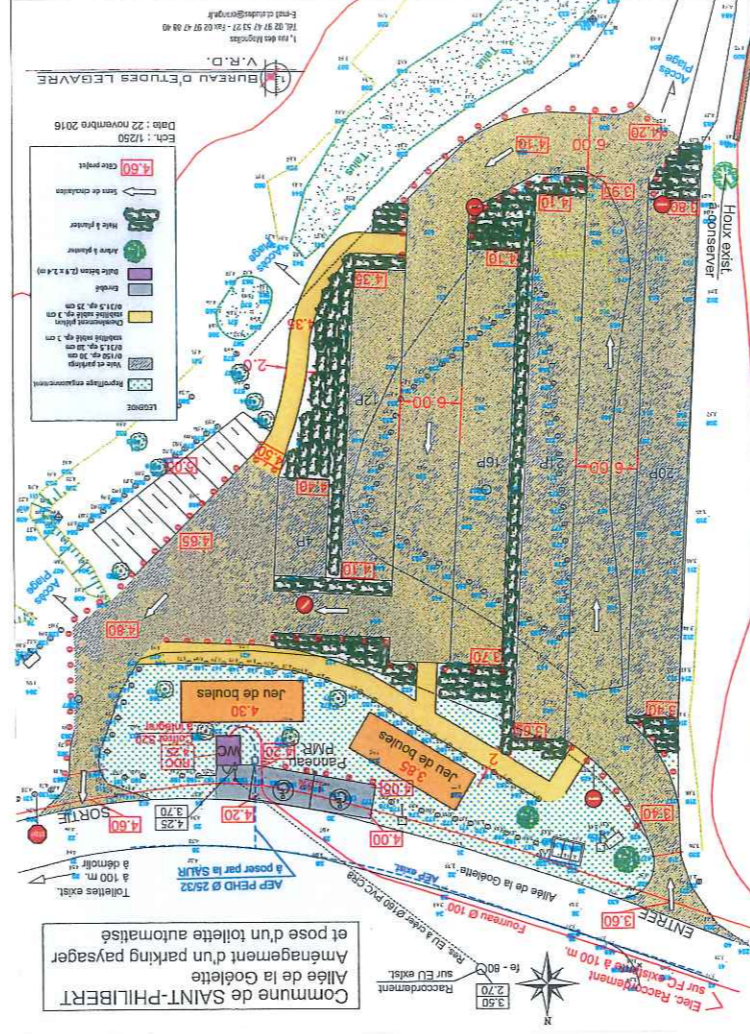




Les sanitaires publics, situés sur les parcelles cadastrées AX n°75 et AW n°77, aux lieux-dits de Men er Beleg et de Kernevest, doivent faire l'objet de travaux de mise aux normes d'accessibilité, en vertu de l'article L.III-7 du code de la construction et de l'habitation. Ces sanitaires se situent dans la bande littorale de cent mètres, en espace boisé classé ainsi qu'en zone NDS du PLU de la Commune.

Sanitaires de Men er Beleg

Le fort dénivélé ne permet pas l'accès à ces sanitaires, par des personnes à mobilité réduite. Y aménager une rampe avec une pente inférieure à 6%, dénaturerait le site. Aussi, la commune souhaite installer de nouveaux sanitaires, sur la parcelle cadastrée AY n°01. Cet emplacement serait en dehors de l'espace boisé classé. La présence immédiate d'un parking public est un atout quant à l'accessibilité, ainsi que la proximité des réseaux.



Sanitaires de Kernevest :

Ces sanitaires se situent près d'un parking ouvert au public. L'emplacement actuel est un atout puisqu'ils se situent près de l'étang de Kercadorez, de l'école de voile mais aussi de la plage familiale de Kernevest. A noter que durant les mois de juillet et août 2015, un poste de secours a été installé sur cette plage. Cette opération sera renouvelée lors des prochaines saisons estivales. Il est donc important de maintenir ces sanitaires à proximité. C'est pourquoi, la commune souhaite remplacer les sanitaires existants par un nouvel équipement répondant aux normes d'accessibilité ainsi que d'aménager l'accès, sans abattre les arbres présents.

